PROCES VERBAL

du Conseil Municipal Extraordinaire du 20 janvier 2023

Présents: Stéphanie d'Amiens d'Hébécourt, Thierry Bouvier, Laura Catry, Christophe Couturier, Edith Farinaccio, Laury Farinaccio, Gisèle Michelin.
Les représentés : Matthieu Grisvard donne son pouvoir à Laury Farinaccio et
Michaël Hueber à Edith Farinaccio
Absente excusée : Julie Pajot

Le Conseil débute à 20h05

1. Approbation et signature du compte rendu du dernier Conseil
2. Désignation d'une secrétaire de séance: Gisèle Michelin
3. Délibération 1 : Préparation de la signature d'une servitude notariée avec un propriétaire privé pour l'installation d'une réserve d'eau pour la défense incendie du hameau du Bout du Bois sur une partie de sa parcelle :

Madame Laura Catry, Mairesse de Montjavoult présente la délibération proposée au Conseil Municipal:
Le Conseiller Départemental a annoncé que la réévaluation de la subvention pour la réserve d'eau pour la défense incendie au Bout du Bois était en bonne voie. La commune avait demandé 14 000 euros de subvention pour ce projet.
C'est donc le moment de signer comme prévu, une convention notariée d'occupation du sol.
En résumé, Laura Catry demande au Conseil Municipal, l'autorisation de signer pour la commune, la convention de servitude avec le propriétaire de la parcelle n°D0060, située au centre du Bout du Bois afin qu'y soit installée une cuve enterrée pour la réserve d'eau dédiée à la défense d'incendie du dit Hameau. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Mairesse ou l'un de ses adjoints de signer tous les actes à intervenir pour signer la convention de servitude de la parcelle cadastrée D0060, à titre gratuit. La signature aura lieu à l'Office Notarial, ETUDE NOTAVEXIN sise à Chaumont en Vexin.
Le conseil municipal approuve-t-il cette proposition ?

9 votes pour, des présents et des représentés : proposition adoptée.

Le Conseil Municipal est conscient de l'effort consenti par le propriétaire pour le bien commun des habitants du hameau du Bout du Bois. La mairesse tient à exprimer sa reconnaissance pour l'aide apportée par ce propriétaire à l'accomplissement de sa mission d'installer la sécurité contre les incendies à tous les habitants de Montjavoult.

Questions diverses

- Laury Farinaccio : Les bornes, le long de la route d'Hérouval, présentent un danger et doivent être sectionnées.
  Laura Catry : en effet, une délibération a été votée en ce sens.
- Laury Farinaccio : La section de cette même route, appartenant à la commune de Boury-en-Vexin, présente des nids de poule et doivent être comblés.
  Laura Catry : La demande sera faite à la commune de Boury-en-Vexin.

- Gisèle Michelin : Avant Noël, des tirs de nuit ont été entendus sur la commune, plusieurs jeunes chevreuils ont été retrouvés morts dans des propriétés privées du Marais.
  Thierry Bouvier : La chasse de nuit devant être déclarée en Préfecture, la mairie devant en être informée, ce qui n'était pas le cas, il semblerait qu'il s'agisse de braconnage. Nous allons contacter le Chef du Service Départemental de l'Office Français de Biodiversité, Monsieur BLECOT et nous conseillons à ceux qui entendent des tirs de nuit de prévenir Monsieur BLECOT à l'instant où cela se passe au 06 25 03 19 21.

- Laura Catry : il est prévu cette année, par la Communauté de Communes du Vexin-Thelle dans le cadre de sa nouvelle compétence "eau et assainissement", des travaux de renforcement du réseau d'eau entre le village de Montjavoult et le village de Vaudancourt, en passant par le hameau du Marais de Montjavoult afin de pourvoir le village de Vaudancourt en eau potable et aussi installer le réseau d'eau du Marais sur le terrain communal sans passer par les terrains privés (ce qui est le cas actuellement) d'une part et renforcer la sécurité incendie sur le Marais d'autre part.

  Il serait judicieux de profiter de ce chantier pour enfouir les fils électriques aériens sur ce hameau, ainsi que la fibre. Je vais contacter SE60 pour avoir une étude de faisabilité et un devis.

  L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catry Mairesse, clôt le Conseil Municipal Extraordinaire à 20h44.